



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement #2025-364 modifiant le règlement de zonage # 364 AFIN D'AUTORISER LES RÉSIDENCES DE TOURISME DANS LA ZONE C5.

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance tenue le 2 juin 2025, le conseil a adopté le premier projet de règlement NUMÉRO 2025-364 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 364 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AUTORISER LES RÉSIDENCES DE TOURISME DANS LA ZONE C5.
- 2- Une assemblée publique de consultation aura lieu, le 7 juillet 2025 à 19h15 à la Salle municipale, 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène.
- 3- Le projet de règlement peut être consulté à la Mairie aux heures d'ouvertures.
- 4- Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Publié le 25 juin 2025

Marie-Eve Cholette
Directrice Générale / Greffière- Trésorière